



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



09248-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.299/2

21 mai 1979

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion d'experts de haut rang sur la
coopération industrielle entre les
pays en développement et les pays socialistes
Sofia (Bulgarie), 4-9 septembre 1979

CONTRIBUTION DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE A
LA PROMOTION DU COMMERCE
ENTRE LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET
LES PAYS SOCIALISTES D'EUROPE ORIENTALE*

Etude du Secrétariat de la CNUCED

001318

* Les appellations utilisées dans cette étude et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

id.79-5543

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 4
 <u>Chapitre</u>	
I. Caractéristiques générales de la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale.	5 - 18
II. Formes et domaines de la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale.	19 - 52
III. Effets de la coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale sur le commerce.	53 - 64
IV. Caractéristiques et perspectives nouvelles de la coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale.	65 - 91

INTRODUCTION

1. La présente étude a été rédigée par le Secrétariat de la CNUCED pour la Réunion d'experts de haut rang sur la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes, organisée par l'ONUDI en collaboration avec le Gouvernement bulgare.
2. Ce document a pour objet de faciliter l'étude des moyens de renforcer la coopération industrielle à long terme entre les pays en développement et les pays socialistes - plus particulièrement les pays socialistes d'Europe orientale conformément au mandat de la CNUCED. On y examine de façon approfondie les principes qui commandent les relations économiques entre ces deux groupes de pays, les principales formes de coopération industrielle dans divers domaines et les mécanismes institutionnels correspondants, en accordant une attention particulière à des formes récentes de coopération industrielle, notamment la coopération multilatérale, et en mettant en relief le rôle joué par la CNUCED dans la promotion de la coopération économique et commerciale à long terme entre les pays socialistes d'Europe orientale membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et les pays en développement.
3. Le Secrétariat de la CNUCED s'occupe en permanence des incidences commerciales de la coopération industrielle entre pays dotés de régimes économiques et sociaux différents. Cette question a été examinée de façon approfondie par différents organes de la CNUCED, notamment la Conférence et le Conseil du commerce et du développement.
4. Le Secrétariat de la CNUCED espère que des échanges de vues entre experts de pays en développement et de pays socialistes d'Europe orientale qui auront lieu à la Réunion donneront un nouvel élan à la coopération industrielle entre ces deux groupes de pays en permettant de tracer de nouvelles orientations pour les activités dans ce domaine.

CHAPITRE PREMIER

CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE ENTRE LES
PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET LES PAYS SOCIALISTES D'EUROPE ORIENTALE

Approche intégrée de la coopération industrielle

5. De nombreux problèmes liés au développement économique mondial ont mis en évidence la nécessité d'une participation plus active des pays ayant des régimes économiques et sociaux différents à la restructuration de l'ordre économique international en place. Dans les décisions qu'elle a adoptées à ses sixième et septième sessions extraordinaires ainsi que dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, l'Assemblée générale a insisté sur la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international fondé, entre autres, sur "la coopération entre tous les Etats, indépendamment de leur système économique et social"^{1/}. L'élargissement des relations économiques et commerciales entre des pays aux régimes économique et social différents et, en particulier, entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale, pourrait faciliter considérablement la réalisation de cet important objectif.

6. Comme l'a souligné le Secrétaire général de la CNUCED dans son rapport à la quatrième session de la Conférence, "l'évolution de ces relations doit représenter un aspect important d'un nouvel ordre économique international. Elle est au nombre des conditions indispensables pour répondre à la nécessité, pour les pays en développement, de modifier les structures historiques des relations commerciales et autres qui les ont rendu beaucoup trop dépendants des pays développés à économie de marché, et de profiter du potentiel de production croissant des pays socialistes pour des échanges mutuels avantageux. Le commerce avec les pays socialistes d'Europe orientale ... ajoutera une dimension nouvelle au rôle des pays en développement dans l'économie mondiale"^{2/}.

^{1/} Résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale intitulée "Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international".

^{2/} Voir "Orientations nouvelles et structures nouvelles pour le commerce et le développement" (TD/183/Rev.1), § 163.

7. Le renforcement de la coopération économique entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale, recommandé dans de nombreuses résolutions des organes des Nations Unies, répond pleinement aux intérêts de ces deux groupes de pays. La politique économique actuelle des pays socialistes d'Europe orientale vise à concentrer les investissements dans les secteurs les plus productifs afin de participer plus activement à la division internationale du travail. La révolution scientifique et technique en cours pose à ces pays beaucoup de problèmes nouveaux dans le domaine de la production, problèmes qui pourraient être résolus plus rapidement et plus efficacement grâce à la coopération économique avec tous les pays, y compris les pays en développement.

8. Dans les textes de base du Conseil d'assistance économique mutuelle, en particulier la "Charte du CAEM" et les "Principes fondamentaux de la division internationale socialiste du travail", qui règlent toutes les activités du Conseil, on attache une grande importance à l'expansion du commerce et d'autres formes de coopération économique entre les pays membres du CAEM et les pays en développement. Adopté en 1971, le Programme général pour le développement et l'amélioration de la coopération et pour le progrès de l'intégration économique socialiste entre les pays membres du CAEM a donné un nouvel élan aux efforts qu'ils déployaient pour nouer des liens économiques avec d'autres pays, notamment les pays en développement. Les plans quinquennaux actuels des pays socialistes d'Europe orientale, qui portent sur la période 1976-1980, prévoient l'expansion constante de la coopération économique avec d'autres pays.

9. C'est toujours le commerce des marchandises qui vient en tête dans la coopération économique entre les pays socialistes d'Europe orientale et les pays en développement. La coopération économique et commerciale entre ces deux groupes de pays s'est beaucoup intensifiée au cours des dernières années et elle représente aujourd'hui un des secteurs les plus dynamiques du commerce international. Entre 1965 et 1975, les échanges commerciaux entre les deux groupes de pays ont connu un taux d'expansion particulièrement élevé : 16,2 %, par an contre 14,9 % pour le commerce des pays socialistes avec l'ensemble du monde et 13 % pour le commerce entre pays socialistes. Cette

Évolution est en grande partie attribuable aux mesures visant à stimuler le commerce prises au cours des dernières années par les pays socialistes et les pays en développement qui se sont de plus en plus rendu compte, pour reprendre les termes de la résolution 95 (IV) de la Conférence "des possibilités considérables d'intensifier davantage les relations commerciales et économiques entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale sont encore inexploitées"^{3/}.

10. Il ressort de l'étude des tendances récentes de la coopération économique entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale que leurs échanges commerciaux sont progressivement intégrés dans un système de relations plus vaste qui se caractérise par l'émergence continue de nouvelles formes de coopération, notamment dans le domaine de l'industrie.

11. Le présent document traite, non seulement de nombreuses facettes de la coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale, mais encore des relations dans d'autres secteurs qui revêtent souvent une importance capitale pour l'économie des pays en développement (industries extractives, agriculture, infrastructure, etc.). Il faut également ajouter qu'ici l'expression "coopération industrielle" désigne non seulement les formes "classiques" de coopération (sous-traitance, spécialisation et coproduction) mais aussi celles comportant une assistance des pays socialistes d'Europe orientale aux pays en développement.

12. La coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale diffère de la coopération industrielle entre pays développés à économie de marché, en particulier dans le cadre des échanges est-ouest. Cette différence est due à l'écart qui subsiste entre les niveaux de développement économique et technique des partenaires^{4/}.

^{3/} Résolution 95 (IV) de la CNUCED.

^{4/} Voir "Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents - Coopération industrielle dans le commerce entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en voie de développement" (TD/350).

13. Le niveau de développement économique et technique des pays en développement et des pays socialistes d'Europe orientale détermine l'attitude générale de ces pays pris en groupe ou séparément, envers les objectifs, la structure et les principales orientations de la coopération industrielle avec les partenaires de l'autre groupe.

14. En coopérant avec les pays en développement, les pays socialistes d'Europe orientale visent avant tout, conformément à leur politique générale, à tirer un meilleur parti de la division internationale du travail grâce à l'exploitation des complémentarités économiques. L'exploitation de ces complémentarités permet d'accroître la production et de réduire les coûts unitaires en les répartissant sur un volume de production plus important et, partant, de rendre celle-ci plus rentable. En outre, les partenaires étant liés pour de longues périodes, la coopération industrielle facilite la réalisation des plans à long terme des pays socialistes d'Europe orientale en garantissant, grâce aux marchés conclus avec les pays en développement, la stabilité des livraisons d'articles manufacturés, de demi-produits et de matières premières industrielles.

15. Pour les pays socialistes d'Europe orientale, ces éléments ne sont pas les seuls à militer en faveur de la coopération industrielle qui peut également obéir à des considérations propres à chacun d'entre eux. Dans le cas de la Bulgarie, par exemple, le développement rapide du pays, sa transformation de pays agricole attardé en pays industrialisé et sa participation croissante aux plans d'intégration économique au sein du CAEM, la création dans les principales branches de l'industrie d'un petit nombre de grandes unités économiques capables de résoudre les problèmes que pose la production moderne, la situation géographique favorable, la présence de main-d'oeuvre qualifiée, etc. sont autant de conditions favorables à la coopération industrielle^{5/}.

16. Dans la majorité des cas, lorsque les pays en développement passent des accords de coopération industrielle avec les pays socialistes d'Europe orientale, c'est d'abord pour accroître leur capacité industrielle et élever le niveau technique de leurs entreprises, accélérer leur croissance économique et diversifier et améliorer leur structure économique et leurs exportations. C'est un moyen d'augmenter leurs

^{5/} Voir "Coopération industrielle entre la Bulgarie et des pays aux systèmes économiques et sociaux différents" (UNCTAD/TSC/23).

exportations de différents produits de base, d'articles manufacturés, de demi-produits et de matières premières, ainsi que de se procurer les biens nécessaires pour atteindre leurs objectifs en matière d'industrialisation. Ils considèrent en effet cette coopération comme un des principaux outils de leur industrialisation.

17. L'expansion de la coopération industrielle avec les pays socialistes d'Europe orientale peut être considérée comme un moyen de protéger l'économie des pays du Tiers monde contre les effets néfastes des fluctuations du marché mondial. L'expérience prouve que les pays socialistes d'Europe orientale veulent généralement assurer des apports réguliers de biens étrangers, car leur développement est régi par un plan central et non par le jeu des forces du marché, de sorte que la sécurité et la stabilité des livraisons est une considération déterminante dans leur coopération industrielle avec d'autres pays, notamment les pays en développement.

18. S'agissant de l'orientation générale des relations économiques entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale, orientation qui influe sur le développement de ces relations, et, notamment de la coopération industrielle, il a été souligné dans divers documents et diverses déclarations des premiers nommés qu'ils s'efforcent de fonder lesdites relations sur les principes de l'égalité, du respect de la souveraineté, de l'avantage mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, et de la nécessité d'aider les pays en développement à rattraper leur retard^{6/}.

^{6/} "Déclaration commune" de plusieurs pays socialistes à la quatrième session de la CNUCED (TD/211).

CHAPITRE II

FORMES ET DOMAINES DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET LES PAYS SOCIALISTES D'EUROPE ORIENTALE

Formes principales de la coopération industrielle

19. Toute classification rigide des formes de la coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale ne peut être qu'arbitraire, du fait de l'interdépendance des différents éléments en jeu. Ceci dit, dans divers documents établis par le secrétariat de la CNUCED et par d'autres organes des Nations Unies (la Commission économique pour l'Europe), il a été jugé utile de distinguer, aux fins de la recherche, plusieurs formes générales de coopération industrielle. L'expérience de cette coopération, en particulier de la coopération entre les pays socialistes d'Europe orientale et les pays développés à économie de marché montre clairement qu'elle passe progressivement de simples transactions achat-vente, portant sur des techniques et des biens d'équipement, à des formes plus complexes. Ceci vaut aussi pour la coopération industrielle entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement, où l'on peut discerner les formes principales suivantes : fourniture de biens d'équipement et de services connexes; coproduction et spécialisation; sous-traitance; coentreprises et projets conjoints.

20. La coopération industrielle consistant en fournitures de biens d'équipement et de services connexes est étroitement reliée à l'octroi d'assistance technique et aux exportations croissantes de biens d'équipement et de techniques des pays socialistes d'Europe orientale aux pays en développement. D'après des études menées par le secrétariat de la CNUCED, il n'est guère possible de commencer à fabriquer de nouveaux produits dans un pays en développement à l'aide des seuls facteurs de production produits sur place; aussi les entreprises locales sont-elles portées à compter, pendant un certain temps, sur la livraison régulière et coordonnée par leurs partenaires socialistes de certains produits (particulièrement de produits à "forte intensité de recherche"), et les arrangements de ce genre font aujourd'hui partie

intégrante de nombreuses opérations visant à mettre en service de nouvelles techniques ou à créer de nouvelles industries dans les pays en développement. La pratique suivie en ce qui concerne les livraisons destinées à assurer le fonctionnement d'industries nouvellement créées varie fort selon les industries et les pays, la situation des partenaires sur le plan technique et du point de vue de la commercialisation, leurs intentions, etc. La plus grosse part de ces livraisons s'effectue dans le cadre d'accords de licence ou d'autres arrangements prévoyant le transfert de techniques; les entreprises des pays socialistes s'engagent alors à fournir à leurs partenaires des pays en développement (clients, concessionnaires de licence), non seulement les connaissances techniques transférées, mais aussi certains types et certaines quantités d'éléments convenus (en général ceux qui ont subi la transformation la plus poussée et ceux qui ne sont pas encore disponibles sur place), lesquels sont destinés à être incorporés aux nouveaux produits, et cet arrangement demeure généralement en vigueur jusqu'à ce que le partenaire puisse commencer à produire lui-même lesdits éléments^V. Dans de nombreux cas, les partenaires préfèrent continuer ces livraisons au-delà du premier stade de production. La coopération devient alors coproduction, dans laquelle les partenaires intègrent dans des proportions convenues leurs apports dans des produits fabriqués en commun. Cette forme plus évoluée de coopération se répand de plus en plus.

21. Une des formes prometteuses de coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale sont les accords de sous-traitance : aux termes desquels les partenaires se livrent mutuellement des composants et demi-produits nécessaires à la production finale. Lorsque les composants en question sont livrés par des pays socialistes d'Europe orientale, ils sont souvent destinés à des entreprises industrielles construites dans des pays en développement avec l'assistance technique du livreur. Cette forme de coopération, à laquelle recourent en général les pays en développement ayant atteint un niveau relativement élevé d'industrialisation n'occupe qu'une place assez modeste par rapport au nombre total

^V Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents - Coopération industrielle dans le commerce entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en voie de développement (TD/B/550).

d'arrangements de coopération industrielle entre les deux groupes de pays. Néanmoins, aussi bien les pays en développement que les pays socialistes d'Europe orientale, considèrent la sous-traitance comme un moyen important de renforcer la complémentarité et, partant, l'efficacité de leurs économies nationales.

22. L'extension et la diversification de la coproduction et de la sous-traitance peuvent constituer la base nécessaire pour l'établissement, entre les partenaires coopérants des pays en développement et des pays socialistes d'Europe orientale, d'un partage ou d'une spécialisation à long terme de la production, lorsque les partenaires se répartissent les tâches pour ce qui est des gammes de produits à réaliser (avec échange de produits spécialisés) ou des séquences d'opérations techniques à exécuter. Comme elle aboutit à une intégration technique très poussée entre les partenaires, cette spécialisation permet de réaliser suffisamment d'économies par la réduction des coûts qu'entraîne la production en grande série, tout en stimulant le commerce international par l'apport de nouveaux biens.

23. Pour ce qui est de la coentreprise, elle diffère des formes de coopération industrielle mentionnées plus haut, car elle comporte la cogestion, la copropriété du capital et le partage des profits et des risques. Les coentreprises ont en règle générale la forme de sociétés privées par actions. Les analyses publiées par la CNUCED montrent que cette formule peut parfois être la plus bénéfique, compte tenu de la législation locale ou de la nécessité de concentrer les efforts de coopération sur un secteur particulier.

24. La classification des formes de coopération industrielle donnée ci-dessus ne trace que les grandes orientations qui prédominent dans ce domaine. Il serait aussi possible de subdiviser plus avant chacune de ces formes, mais cette tâche déborderait le cadre du présent document. En outre cette question a déjà fait l'objet de nombreuses études réalisées par la CNUCED et d'autres organes des Nations Unies^{8/}.

^{8/} Voir, par exemple, "Rapport analytique sur la coopération industrielle entre les pays de la CEE" (E/ECE/844/Rev.1).

25. Bien que les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale pratiquent grosso modo les mêmes formes de coopération industrielle que celles qui caractérisent les relations économiques est-ouest, l'importance relative des diverses formes de cette coopération n'est pas tout à fait la même dans les deux cas. Si l'on dresse un bilan des arrangements de coopération industrielle entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale on constate que la forme la plus fréquente de coopération est celle où les partenaires des pays socialistes d'Europe orientale fournissent aux pays en développement des biens d'équipement, y compris des installations complètes, contre paiement en produits fabriqués dans ces installations. Les marchés entre pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale conclus au cours de ces dernières années confirment nettement cette tendance.

26. Une autre caractéristique récente des accords de coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale est de maintenir pour de longues années, parfois jusqu'au XXIème siècle, les liens créés entre entreprises des pays intéressés. Les partenaires concernés contribuent ainsi à promouvoir la complémentarité de la production.

Domaines de coopération

27. Au stade des relations économiques, les principaux secteurs de coopération entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale ont trait à la production de minerais, de combustibles et d'énergie électrique dans les pays en développement. L'expérience montre que les problèmes posés par l'exploitation des ressources minérales des pays en développement, qui exige d'énormes investissements et de vastes connaissances techniques, peuvent être résolus plus facilement et plus rapidement grâce à la coopération internationale, par l'emploi rationnel des ressources financières et techniques et de la main-d'oeuvre disponibles dans les pays en développement, et avec l'aide des crédits, de l'assistance technique et des données d'expérience fournies par les pays socialistes d'Europe orientale. La coopération avec ces pays socialistes facilite aux pays en développement l'exploitation de leurs ressources naturelles, à ses divers stades, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation des réserves

minérales, la prospection et l'extraction. En outre, en construisant des installations de traitement dans les pays en développement, les pays socialistes d'Europe orientale aident ces derniers à mieux utiliser leurs minerais et leurs combustibles et contribuent ainsi à la solution des problèmes complexes du développement économique des pays du Tiers monde.

28. Ces dernières années, la coopération entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement s'est soldée par de nombreux succès pour ce qui est de l'exploitation et l'utilisation intégrées des ressources naturelles dans les derniers nommés. Ainsi, avec l'aide des pays du CAEM, d'importants gisements de phosphate ont été prospectés dans la République arabe syrienne et, grâce aux résultats de ces travaux, le premier complexe minier national a été construit et mis en exploitation. En 1972, un grand champ pétrolifère, équipé avec l'aide de l'Union soviétique, a été mis en exploitation en Rumaila du Nord. C'était la première grande entreprise nationale de ce genre. Vers le milieu de 1974, sa production avait atteint 13 millions de tonnes et on envisage de la porter finalement à 40-50 millions de tonnes par an. La construction à Basra, d'une raffinerie de pétrole de 3,5 millions de tonnes, a été terminée en 1974. Elevée avec l'aide de la Tchécoslovaquie, c'est une des plus grandes raffineries du Moyen-Orient. Les accords de coopération économique et technique entre les pays du CAEM et l'Iraq prévoient une nouvelle assistance en faveur du développement de l'industrie pétrolière irakienne, notamment pour la construction de raffineries et d'oléoducs; l'exécution de forages et la livraison de matériel. Un des exemples les plus récents de coopération de cette nature est fourni par l'accord à long terme conclu entre l'URSS et le Maroc en 1977, relatif à la coopération compensatoire et équilibrée à l'exploitation des gisements marocains de phosphates. Le projet visé dans l'accord est évalué à 2 milliards de dollars et comprendra des travaux de prospection géologique, la rédaction du rapport de faisabilité technico-économique, des travaux de recherche pour tous les projets de coopération, la construction et l'assemblage des installations d'extraction et de surface, la mise en place de l'infrastructure nécessaire, etc.

29. Avec l'épanouissement de la coopération industrielle entre les deux groupes de pays dans le domaine de l'industrie extractive et des combustibles, l'accent est mis sur la coopération dans d'autres branches, de plus haute technicité, en particulier la production d'électricité, la métallurgie, la construction mécanique, l'industrie chimique, etc.

30. En relativement peu de temps, quelque 650 projets de production d'électricité et de génie énergétique ont été exécutés ou sont en passe de l'être dans les pays en développement, en coopération avec les pays du CAEM. Ainsi, la Bulgarie a aidé le Liban à construire des lignes de transport de l'énergie électrique. Un certain nombre de centrales électriques ont été construites en Inde, en Turquie, en Egypte et au Liban, avec l'aide de la Hongrie. La République démocratique allemande a aidé l'Egypte à construire une grande centrale électrique à Damanhur et à poser deux lignes de haute tension; la Pologne a prêté assistance à l'Inde pour bâtir une centrale électrique à Baranni; la Roumanie a participé à la construction d'une centrale d'énergie thermique en Inde; la Tchécoslovaquie a fourni ou continue de fournir une assistance pour la construction de centrales électriques en Afghanistan, en Inde, au Brésil, en Irak, en Iran, en République arabe syrienne et au Nigéria. Dans plusieurs cas, des installations industrielles, construites en coopération avec les pays socialistes d'Europe orientale, assurent la production d'une grande part de l'énergie électrique consommée par les pays en développement bénéficiaires. Le complexe hydro-électrique d'Assouan, par exemple, construit avec l'aide de l'Union soviétique, fournit plus de la moitié de l'électricité produite en Egypte.

31. Un domaine important de coopération entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement est celui de la métallurgie, où une cinquantaine d'entreprises ont été construites, ou sont en chantier, dans ces derniers pays. En coopération avec les pays du CAEM, plusieurs usines sidérurgiques ont été construites ou sont en construction en Inde, en Algérie, en Turquie, en Iran, au Pakistan et au Nigéria. La production annuelle de ces usines s'élève à plus de 30 millions de tonnes d'acier. Des accords conclus pour la construction de ces usines prévoient souvent que l'assistance technique fournie par les pays socialistes d'Europe orientale sera payée avec les produits - acier, alumine, etc. - de ces installations.

32. Un secteur de coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale, qui connaît un vif essor, est celui de l'industrie mécano-mécanique. C'est dans ce secteur que se développent les formes les plus perfectionnées de coopération industrielle, notamment la coproduction et sous-traitance, bien qu'il puisse s'agir aussi de livraisons de biens d'équipement et de connaissances techniques, réglables, le cas échéant, en produits des industries ainsi créées, ou en produits d'autres entreprises des pays en développement bénéficiaires. L'un des exemples les plus typiques de coopération industrielle dans ce domaine est offert par la construction d'autobus Ikarus en Irak. Dans le cadre de ce projet, la Hongrie a fourni à l'Irak une partie des machines nécessaires pour produire un certain nombre de pièces. La Suède fournit un certain nombre d'autres éléments. Cette coopération sera ultérieurement étendue pour permettre à l'Irak de passer du stade d'assemblage des autobus à celui d'une production complète. Des négociations sont actuellement en cours sur la possibilité d'une coopération similaire entre la Hongrie et certains pays d'Amérique latine. Il y a plusieurs années, une usine de montage de tracteurs avait été créée en Inde, en coopération avec des entreprises polonaises. Au début, presque toutes les pièces de tracteurs étaient fournies par la Pologne, alors qu'actuellement les livraisons polonaises se limitent à quelques accessoires et ceci en échange d'autres marchandises produites en Inde. La Bulgarie coopère fructueusement avec un certain nombre de pays en développement à la production de machines-outils, de matériel électrique, d'autocars, etc.

33. Le progrès de la production intérieure de biens de consommation, notamment celle de textiles, de chaussures, de denrées alimentaires, etc. revêt une grande importance pour les pays en développement, car il leur permet de réduire leurs importations et de renforcer leur autonomie dans ces domaines. Jusqu'ici, les projets déjà réalisés ou en voie d'exécution dans ces pays avec l'aide des pays socialistes d'Europe orientale, dans l'industrie légère, l'industrie alimentaire et les industries de transformation se chiffrent à plus de 600. Un trait important de ces projets est qu'en règle générale ils n'exigent pas de capitaux importants, si bien que les investissements sont rapidement amortis. Grâce à cette industrialisation, les pays en développement peuvent, en un laps de temps relativement court, satisfaire leur demande intérieure, renforcer leur économie et accroître leurs possibilités d'exportation. En outre, de nombreux projets de coopération sont exécutés dans d'autres secteurs, notamment dans les transports, l'agriculture, etc.

34. On compte actuellement plus de 4 000 projets de développement industriel, agricole et autres déjà réalisés ou en cours d'exécution dans les pays en développement, en coopération avec les pays socialistes d'Europe orientale et avec leur assistance technique. Vers le milieu de 1978, environ 2 900 de ces projets étaient déjà opérationnels^{9/}.

35. Au point de vue de la répartition géographique, la coopération industrielle entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement, intéresse quelque 80 pays en développement. Parmi ces derniers, les partenaires des plus actifs des pays socialistes d'Europe orientale sont l'Inde, l'Afghanistan, l'Irak, l'Iran, l'Algérie, l'Égypte, le Nigéria, le Mexique et le Brésil. Bien que tous les pays en développement n'aient pas atteint un haut niveau de coopération et de progrès industriels, certains d'entre eux bénéficient de formes relativement évoluées de cette coopération avec les pays socialistes d'Europe orientale, telles que la **coproduction** et la sous-traitance. D'autres pays en sont encore au stade initial de ce processus et pratiquent des formes plus simples de coopération, notamment l'acquisition de biens d'équipement réglables en produits fabriqués à l'aide de ces équipements.

36. Chacun des pays socialistes d'Europe orientale cherche à concentrer ses efforts de coopération industrielle avec les pays en développement dans des domaines déterminés. Ainsi, la Bulgarie se spécialise dans la coopération concernant l'industrie extractive, l'agriculture, le matériel électrique et le travail du bois; la Tchécoslovaquie se spécialise dans le matériel de transport, les machines agricoles, les produits chimiques et les produits dérivés du caoutchouc, la construction industrielle et l'industrie légère; la République démocratique allemande, dans les machines, le travail des métaux, les instruments, les télécommunications et les produits chimiques; la Hongrie, dans les machines électriques, le matériel de transport, le matériel d'exploitation minière, les produits pharmaceutiques, les télécommunications et les machines agricoles; la Pologne dans les machines, le matériel de transport et les produits chimiques; la Roumanie, dans la mise en valeur des richesses du sous-sol, la pétrochimie et les machines agricoles. L'URSS collabore quant à elle avec de très nombreux pays en développement dans une multitude de domaines, mais la majorité de ses projets

^{9/} Voir le "Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa dix-huitième session" (TD/B/728), § 121.

porte sur les industries extractives, la métallurgie des métaux ferreux et non ferreux, les machines lourdes, y compris le matériel pour le secteur de l'énergie, l'industrie du bâtiment, l'agriculture, etc. Il convient toutefois de noter que la spécialisation de certains pays dans telles ou telles branches n'empêche nullement les partenaires des pays socialistes de chercher de nouvelles possibilités de coopération dans des secteurs non traditionnels.

37. Il importe de souligner que de nombreux projets de coopération déjà menés à bien ou en voie d'exécution dans les pays en développement avec l'aide des pays socialistes d'Europe orientale sont concentrés dans le secteur public, dont l'essor contribue à renforcer l'indépendance économique des pays en développement et à consolider leur position vis-à-vis des sociétés transnationales.

Cadre juridique et mécanismes institutionnels

38. Bien que la coopération industrielle s'exerce principalement entre les entreprises, les interventions des pouvoirs publics ont été pour beaucoup dans son essor, en raison à la fois du rôle généralement important qu'ils remplissent pour ce qui est de stimuler le commerce et les relations économiques entre les deux groupes de pays, et du degré de leur participation au processus du développement industriel, dans l'un et l'autre groupes. Les pouvoirs publics ont influencé et favorisé la coopération industrielle au moyen d'accords de coopération économique et technique, d'accords commerciaux à long terme et d'autres arrangements qui ont créé des conditions favorables à de nouveaux contacts entre les entreprises. Jusqu'à 1978, les pays socialistes d'Europe orientale avaient conclu de arrangements de coopération avec environ 80 pays en développement, dont 25 en Asie, 34 en Afrique et 19 en Amérique latine^{10/}.

^{10/} Voir le document "Co-operation mechanism among countries having different economic and social systems" (TD/243/Supp.3).

39. Les accords intergouvernementaux entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale sont exécutés au moyen de contrats et d'accords liant différentes organisations et entreprises des pays partenaires. On observe une tendance bien marquée à la multiplication de ces accords et contrats, ce qui témoigne de l'intensification et de la diversification des liens en question. Le nombre d'accords intéressant la coopération économique, scientifique et technique entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement s'élève à 260 pour la seule année 1976 (contre environ 180 en 1974)^{11/}. De nombreux accords de cette nature ont été conclus en 1977/78.

40. Les accords intergouvernementaux en matière de coopération économique technique et industrielle favorisent le progrès constant de divers secteurs de la coopération, notamment dans le domaine industriel, et facilitent la planification industrielle et la création d'un marché stable pour les produits des industries des pays en développement. Ces accords se sont révélés être d'efficaces catalyseurs de la négociation de contrats de coopération industrielle entre les entreprises. S'agissant des partenaires de pays en développement à économie de marché, les accords économiques intergouvernementaux visent à créer des conditions favorables pour les entreprises désireuses de coopérer avec les pays socialistes.

41. Dans les pays socialistes d'Europe orientale, les accords intergouvernementaux de coopération économique jouent un rôle décisif dans la création de possibilités de coopération industrielle au niveau des entreprises et des organismes de commerce extérieur; en outre, l'existence de ces accords facilitera l'incorporation dans les plans économiques nationaux des objectifs techniques définis dans les contrats entre entreprises. La taille généralement modeste des entreprises industrielles dans les pays en développement constitue une autre raison importante de renforcer ou de créer l'infrastructure institutionnelle nécessaire à la promotion de la coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes.

42. Il y a plusieurs types d'accords bilatéraux de coopération industrielle entre les deux groupes de pays. Premièrement, il y a les accords, généralement intergouvernementaux, qui définissent les principes de la coopération et précisent le principal

^{11/} Voir "Examen des tendances et des politiques en matière de relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents" (TD/B/656), § 42.

domaine où elle s'exercera. Ces accords sont souvent conclus pour de longues périodes : 10 ou même 15 ans. Les pays partenaires peuvent compléter par des programmes de coopération économique, industrielle et technique à long terme, contenant des dispositions plus détaillées et ouvrant de nouveaux domaines à la coopération. Ainsi, l'URSS et l'Iran ont signé en 1976 un programme de coopération économique de 15 ans. En 1979, l'Inde et l'URSS ont adopté, pour 10 à 15 ans, un programme de coopération économique, commerciale, scientifique et technique, qui prévoit la coopération entre les deux pays pour la construction de nombreuses entreprises industrielles dans divers domaines de l'économie indienne. Outre les accords intergouvernementaux de caractère général, les pays partenaires concluent des accords et des protocoles spéciaux concernant des questions plus détaillées de coopération industrielle.

43. La majorité des pays socialistes d'Europe orientale ont au cours des dernières années enrichi de nouveaux éléments le système de leurs mécanismes économiques. Une nouvelle législation a été adoptée dans un certain nombre de pays, particulièrement en Hongrie et en Pologne, en ce qui concerne les relations économiques internationales, y compris la coopération industrielle. Cette nouvelle législation a permis à certaines entreprises des pays socialistes d'Europe orientale de conclure avec des entreprises d'autres pays des accords directs de coopération industrielle, accords qui pourraient faciliter cette coopération entre les deux groupes de pays.

44. De nombreux accords intergouvernementaux de coopération entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale, particulièrement ceux qui ont été conclus au cours de ces dernières années, prévoient la création de mécanismes bilatéraux qui permettent aux partenaires en présence d'examiner périodiquement les principales questions concernant le commerce et la coopération économique entre les parties intéressées. Dans la pratique, on atteint cet objectif en créant des commissions intergouvernementales mixtes, chargées d'explorer et d'examiner, à un échelon élevé, des problèmes cruciaux de la coopération économique, puis de présenter des recommandations aux gouvernements. Etant composées de hautes personnalités gouvernementales, ces commissions sont généralement en mesure de s'attaquer à tous les aspects des problèmes et de tenir compte de leurs interrelations^{12/}.

^{12/} Pour plus de renseignements, voir "Le rôle des commissions intergouvernementales mixtes dans les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents" (TD/3/452).

Le rôle du crédit dans la coopération industrielle

45. Les crédits accordés aux pays en développement par les pays socialistes d'Europe orientale jouent un rôle considérable dans le progrès de la coopération industrielle. Le recours aux crédits pour exécuter de grands projets industriels permet aux pays en développement d'une part de diversifier leur production et, par conséquent, de freiner les importations de nombreux biens payés en monnaies fortes - et d'autre part d'obtenir de nouveaux biens, y compris des produits manufacturés, destinés à l'exportation.

46. L'octroi de crédits par les pays socialistes d'Europe orientale aux pays en développement est, en règle générale, prévu dans les divers accords intergouvernementaux, notamment ceux relatifs à la coopération économique, technique et industrielle, ainsi que dans des accords spéciaux de crédit. Il s'agit en principe de crédits d'Etat, encore qu'ils soient fréquemment accordés par des organisations et des entreprises. Les pays socialistes d'Europe orientale offrent des crédits de 8 à 12 ans, voire dans certains cas pour des périodes encore plus longues. Le taux d'intérêt sur les crédits d'Etat accordés par les pays socialistes d'Europe orientale aux pays en développement est généralement de 2,5 %. Les accords correspondants ne prévoient pas de remboursement avant que tout le matériel ne soit livré, ou même avant que le projet ne soit mené à bien et mis en exploitation - c'est-à-dire ne commence à rapporter.

47. Il convient de noter que les industries établies dans des pays en développement avec l'aide des pays socialistes d'Europe orientale deviennent la propriété exclusive du pays bénéficiaire. Les bénéfices ne sont pas rapatriés, comme dans le cas des pays en développement qui se procurent des ressources financières sur le marché des capitaux privés.

48. Parmi les pays socialistes d'Europe orientale, c'est l'URSS qui vient en tête pour ce qui est du volume des crédits offerts aux pays en développement. Un millier d'installations industrielles et autres ont déjà été construites ou sont en chantier,

dans les pays en développement, avec l'assistance financière et technique de l'URSS. Au cours des dernières années, le montant des crédits accordés par les pays socialistes d'Europe orientale aux pays en développement tend à augmenter plus rapidement. Par exemple, entre 1971 et 1975, la Bulgarie a fourni à 15 pays en développement deux fois plus de crédits que pendant la période 1960-1970.

Transfert de techniques et formation du personnel

49. Le développement de la coopération industrielle entre les deux groupes de pays, qui donne lieu à d'importants transferts de matériel perfectionné des pays socialistes d'Europe orientale vers les pays en développement, s'accompagne aussi fréquemment de transferts d'éléments de technologie. Abstraction faite des nombreux accords spéciaux de coopération scientifique et technique entre les deux groupes de pays, les accords de coopération économique, technique et industrielle dans le domaine à l'examen, ainsi que les contrats entre entreprises, créent de nombreuses possibilités de transfert de techniques aux pays en développement et de formation du personnel national.

50. La plus grande partie des techniques transférées des pays socialistes d'Europe orientale aux pays en développement correspond à des biens très divers livrés à ces derniers en application d'arrangements de coopération industrielle. Il s'agit notamment de machines, de matériel et d'usines complètes. Parallèlement, le développement de nombreuses formes de coopération industrielle, par exemple la construction en commun d'entreprises industrielles dans les pays en développement, la coproduction, et, dans certains cas, la sous-traitance, s'accompagne de l'acquisition par ces pays de licences et de procédés qui constituent un élément important de transfert de technologie. Le même objectif est atteint lorsque les pays socialistes d'Europe orientale réalisent des études techniques dans les pays en développement et leur fournissent des services d'ingénieurs-conseils en vue de préparer l'exécution de projets de coopération industrielle.

51. Il est bon de mentionner qu'un certain nombre d'accords intergouvernementaux et de contrats entre entreprises conclus entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement contiennent des dispositions relatives au transfert gratuit

de données technologiques, particulièrement aux pays en développement dont les niveaux économique et technique sont bas. Ainsi, l'URSS ne fait généralement pas payer aux pays en développement la communication de nouvelles méthodes ou d'innovations techniques, ou des documents techniques nécessaires pour organiser la production de marchandises transférées à l'occasion de la construction de nouvelles installations, industrielles ou autres, avec son assistance^{13/}.

52. Un des principaux aspects de la coopération industrielle entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement est l'assistance technique fournie à ces derniers dans le domaine de la formation du personnel autochtone. L'expérience montre que diverses voies s'offrent pour assurer la formation des travailleurs qualifiés dans les pays en développement, au cours de l'exécution de projets de coopération industrielle. Ainsi, la formation de la main-d'oeuvre locale par des spécialistes de pays socialistes d'Europe orientale est assurée au cours de la mise en chantier, de l'assemblage et de l'exploitation des installations construites avec l'assistance de ces pays. En outre, des stages continus de formation et de perfectionnement des travailleurs sont fréquemment organisés avec l'aide de ces spécialistes, sur le chantier de construction des installations édifiées en coopération^{14/}. En tout, plus de 600 000 citoyens des pays en développement ont reçu une formation pendant la construction et l'exploitation d'entreprises industrielles et autres, grâce à l'aide des pays socialistes d'Europe orientale. En outre, ce qui est très important du point de vue des intérêts économiques des pays en développement, il n'y a pas d'exode des cadres techniques de ces pays vers les pays socialistes d'Europe orientale.

^{13/} "Les pays socialistes d'Europe orientale et le transfert de technologie vers les pays en développement" (TD/B/C.6/25). § 143.

^{14/} V. Berezin - Co-operation between CMEA and developing countries, Moscou 1976.

CHAPITRE III

EFFETS DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS SOCIALISTES D'EUROPE ORIENTALE SUR LE COMMERCE

53. L'intensification de la coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale - c'est-à-dire à la fois l'accroissement du nombre des partenaires qui y participent et la diversification des transactions correspondantes - crée des bases solides pour le développement futur des échanges entre les intéressés.

54. Un fait est certain : quelle que soit sa forme, la coopération industrielle, qui conduit nécessairement les partenaires à se livrer de très nombreuses marchandises, stimule les courants commerciaux entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale. Les opérations de coopération industrielle consistent avant tout, pour les pays socialistes d'Europe orientale, à vendre différents matériels, machines, éléments, etc. aux pays en développement. Elles stimulent également les exportations autres que celles de marchandises en provenance des pays socialistes d'Europe orientale - vente de licences, de savoir-faire et prestation de services appropriés aux pays en développement. Par ailleurs, une fois exécutée la première phase d'un projet de coopération industrielle, surtout lorsque celui-ci prévoit la livraison, par les pays socialistes d'Europe orientale, de matériel ou d'installations complètes, le partenaire du pays socialiste doit assurer le fonctionnement régulier et efficace des installations nouvellement créées en les approvisionnant de manière continue en matériaux, pièces de rechange, etc.

55. Le démarrage d'une installation construite dans un pays en développement avec l'aide d'un pays socialiste d'Europe orientale marque la fin de la "première étape" d'une opération de coopération industrielle. La livraison, par les pays en développement, de différentes marchandises aux pays socialistes d'Europe orientale à titre de rémunération de l'assistance fournie au cours de l'exécution d'un projet

déterminé en constitue la "seconde étape", qui peut durer plus longtemps. Dans bien des cas, ces livraisons consistent en produits fabriqués par l'entreprise industrielle mise en place avec l'assistance d'un pays socialiste d'Europe orientale. Depuis quelques années, les pays en développement recourent de plus en plus souvent à cette forme de règlement (dénommée "opération de compensation") pour se libérer des obligations qu'ils contractent au titre des projets de coopération. La mise en exploitation, avec l'aide technique et financière de plusieurs pays socialistes d'Europe orientale, des gisements guinéens de bauxite constitue l'un des exemples les plus impressionnants de cette forme de coopération. Après avoir commencé l'extraction de la bauxite, la Guinée s'est mise à en exporter chaque année des tonnages importants, surtout vers l'URSS, pour rémunérer ainsi l'assistance reçue des pays socialistes.

56. Cet exemple illustre la contribution directe de la coopération industrielle à l'essor des exportations des pays en développement vers les pays socialistes d'Europe orientale. Il convient cependant de signaler que même lorsqu'ils ont entièrement remboursé les crédits reçus des pays socialistes d'Europe orientale, les pays en développement continuent souvent à exporter vers ce groupe de pays une proportion non négligeable des nouvelles fabrications. La continuation de ces livraisons est souvent prévue dans les accords intergouvernementaux de coopération économique et industrielle ou dans des protocoles spéciaux qui stabilisent ces exportations et permettent aux partenaires d'en tenir compte dans leurs plans économiques nationaux. Cette possibilité de développer les échanges présente un grand intérêt pour les pays en développement et les pays socialistes de l'Europe orientale, puisqu'elle assure aux premiers des débouchés stables et en expansion qui peuvent absorber une large part de leur production et qu'elle permet aux seconds de se procurer des marchandises dont ils ont besoin dans une situation caractérisée par la pénurie de certains produits sur le marché mondial.

57. La question du prix des marchandises devant être livrées aux pays socialistes d'Europe orientale sur une longue période revêt à cet égard une importance particulière. Comme on l'a indiqué dans des documents antérieurs de la CNUCED^{15/}, la stabilité des relations de coopération industrielle et des échanges de produits qui en résultent, n'est pas synonyme de la fixité des prix. Les prix des marchandises que les pays en développement doivent livrer aux pays socialistes d'Europe orientale dans le cadre d'accords à long terme sont ajustés en permanence en fonction des fluctuations des cours mondiaux. Cette pratique met les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale à l'abri de préjudices financiers pouvant résulter d'accords qui ménagent un long délai entre l'obtention des crédits et les premiers versements au titre de leur remboursement.

58. La coopération industrielle avec les pays socialistes d'Europe orientale a non seulement des effets directs non négligeables sur les résultats d'exportation des pays en développement, mais aussi de nombreuses incidences indirectes sur le potentiel d'exportation de ces derniers. La coopération industrielle - surtout celle avec les pays socialistes d'Europe orientale - permet aux pays en développement d'accroître leur potentiel économique et contribue donc à long terme à une expansion considérable des échanges commerciaux. La production accrue des entreprises créées avec l'aide des pays socialistes d'Europe orientale, et l'effet de ces entreprises sur les autres secteurs de l'économie nationale, augmentent dans les pays en développement les ressources disponibles pour l'exportation. Par exemple, ayant développé son industrie de l'acier avec le concours des pays socialistes d'Europe orientale, l'Inde peut exporter ses produits sidérurgiques vers des pays tiers. Parallèlement, l'augmentation de la production d'acier crée les conditions nécessaires pour le développement accéléré de nombreux autres secteurs industriels, surtout les constructions mécaniques, et pour la production d'une grande variété de marchandises nouvelles destinées à la consommation locale ou à l'exportation.

^{15/} Voir "la coopération industrielle entre entreprises de pays socialistes et de pays en développement : motivations, caractéristiques, problèmes et perspectives" (TD/B/490/Supp.1).

59. Les opérations de coopération industrielle comportant la livraison aux pays en développement de machines et d'équipements complets portent surtout sur des secteurs comme les industries extractives, la métallurgie, la production d'énergie électrique, etc., et permettent d'obtenir essentiellement des matières premières ou des demi-produits; toutefois, cette coopération vise aussi, dans certains cas, la production d'articles manufacturés plus élaborés. Par exemple, avec l'assistance de l'URSS, l'Inde a construit une usine fabriquant du matériel lourd qu'elle exporte actuellement vers certains pays socialistes d'Europe orientale et vers certains pays en développement. Quant aux autres formes de coopération industrielle (coproduction et spécialisation, sous-traitance et coentreprises), elles sont en général axées sur la production d'articles manufacturés. De plus, la sous-traitance implique nécessairement la livraison régulière par les pays en développement d'éléments ayant subi une transformation très poussée qui entrent, dans la plupart des cas, dans les produits finis obtenus dans les pays socialistes d'Europe orientale. Dans les cas où la coopération entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale prend la forme d'accords de coproduction ou de coentreprise, les installations de production se trouvent en général dans les pays en développement, les produits obtenus servant à satisfaire la demande locale ou étant exportés vers les pays socialistes d'Europe orientale et des pays tiers. De toute évidence, la participation, sous une forme ou une autre, à des opérations de coopération industrielle, offre aux pays en développement des possibilités supplémentaires de diversifier leurs exportations et, notamment, de conquérir de nouveaux débouchés pour leurs articles manufacturés ou leurs demi-produits.

60. Etant donné que ni les pays en développement ni les pays socialistes d'Europe orientale n'indiquent séparément, dans leurs statistiques d'exportation, les livraisons de marchandises résultant des opérations de coopération industrielle, il est assez difficile de faire une analyse quantitative des effets directs que la coopération industrielle peut avoir sur les résultats d'exportation des pays en développement. Du fait de cette lacune, il peut même arriver que l'intensification des activités de coopération industrielle entre ces deux groupes de pays soit marquée dans les résultats d'ensemble de leurs échanges, par un fléchissement éventuel du commerce d'autres marchandises. L'analyse des exportations des pays en développement vers les

pays socialistes d'Europe orientale n'en indique pas moins que ces derniers ont depuis quelques années tendance à absorber un volume croissant d'articles manufacturés et de demi-produits en provenance des pays en développement avec lesquels ils collaborent activement dans le domaine de l'industrie, ce qui peut être imputé dans une large mesure à la mise en oeuvre de projets de coopération industrielle.

61. Les gros contrats de coopération industrielle conclus ces temps derniers avec les pays socialistes d'Europe orientale ont une incidence particulièrement importante sur le potentiel d'exportation des pays en développement. A tous les stades de leur exécution, ces contrats ont des retombées commerciales considérables. Un exemple très caractéristique de ce type de contrat est l'accord mentionné plus haut, conclu entre le Maroc et l'URSS dans le domaine des phosphates. Cet accord de coopération économique et technique à long terme et un certain nombre de protocoles additionnels signés en 1978 stipulent que le Maroc exportera vers l'URSS des quantités de phosphates qui croîtront d'année en année tandis que l'Union soviétique lui fournira surtout du pétrole brut, du bois et des produits chimiques. Outre les phosphates naturels, l'URSS achètera au Maroc des superphosphates et de l'acide phosphorique ainsi que des quantités importantes d'agrumes. La durée de l'accord est de 30 ans et il a été calculé qu'au cours de cette période le volume des échanges pourrait atteindre au total 10 milliards de dollars, encore que le prix effectif des marchandises livrées doive être renégocié chaque année en fonction des cours mondiaux. Ce contrat revêt une importance particulière pour l'évolution future des exportations marocaines, les phosphates représentant environ un tiers des exportations de ce pays.

62. Comme la coopération industrielle entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement intéresse surtout certaines branches clefs, ces derniers ont pu commencer à produire pour leur marché intérieur de nombreux articles essentiels qu'ils devaient auparavant importer. Même si la coopération industrielle avec ces pays socialistes d'Europe orientale n'est pas - et de loin - pour les pays en développement un simple instrument au service d'une politique de remplacement des importations, elle leur permet d'améliorer leur balance des paiements. La contribution de la coopération industrielle au redressement de la balance des paiements des pays en développement est encore accrue par les efforts que les partenaires à des accords de coproduction ou de coentreprise font souvent pour substituer progressivement

aux éléments en provenance des pays socialistes d'Europe orientale, des éléments produits dans les pays en développement. Par exemple, si pendant les premières phases du montage en Inde les tracteurs de conception bulgare, le partenaire local n'a pu fournir que quelques éléments simples comme des réservoirs à carburant, des manettes et des selles, la proportion des éléments fabriqués dans le pays a régulièrement augmenté par la suite.

63. Les partenaires des pays en développement et des pays socialistes d'Europe orientale consacrent une attention particulière à la commercialisation des produits obtenus, surtout dans le cas d'accords de coproduction ou de coentreprise. Afin d'assurer une commercialisation efficace de ces produits, ils insèrent souvent dans leurs accords de coopération industrielle des clauses spéciales concernant les activités communes dans ce domaine. En règle générale, ces clauses prévoient une coordination en matière de commercialisation et la mise en place d'un réseau suffisant de services après-vente. Limités dans un premier temps aux marchés intérieurs, les efforts conjoints de commercialisation se déploient par la suite bien au-delà des frontières nationales. Ils présentent un intérêt particulier pour les pays en développement qui essaient de prendre pied sur des marchés concurrentiels et, dans certains cas, protégés par des mesures visant à limiter les importations. La possibilité d'utiliser le réseau de vente mis en place par les pays socialistes d'Europe orientale, notamment les entrepôts de pièces détachées, les centres de réparation et ateliers d'entretien, favorise les exportations des pays en développement et réduit en même temps les dépenses de commercialisation. Un autre moyen d'atteindre cet objectif consiste à commercialiser les produits d'exportation des pays en développement sous des marques de fabrique bien connues des donneurs de licence socialistes.

64. La question des incidences commerciales de la coopération industrielle est étroitement liée au traitement que les partenaires des deux groupes de pays appliquent aux marchandises qu'ils se livrent au titre des accords relatifs à cette coopération. Dans les pays socialistes d'Europe orientale, les importations en provenance des pays en développement, y compris celles issues d'une activité de coopération industrielle, ne sont assujetties à aucune restriction, ni à aucun droit de douane ou impôt. Il semble que les pays en développement favoriseraient l'intensification des échanges par la coopération industrielle s'ils appliquaient

un traitement identique aux marchandises et matières qu'ils importent des pays socialistes d'Europe orientale dans le cadre de cette coopération et qui sont destinés à servir leur industrialisation. Dans plusieurs documents de la CNUCED, on a proposé, à cet effet, des mesures concrètes comme l'octroi de dérogations tarifaires (contingents admis en franchise) ou de réductions de droits de douane sur les marchandises importées dans le cadre de contrats de coopération industrielle, ainsi que l'admission temporaire de certaines marchandises. Les échanges commerciaux résultant de la coopération industrielle ne devraient pas être assujettis à des restrictions quantitatives. Le traitement de faveur accordé aux marchandises produites en exécution de contrats de coopération industrielle devrait être complété par des facilités administratives comme la simplification des formalités douanières et de la documentation commerciale. Parmi les mesures susceptibles de stimuler la coopération industrielle internationale^{16/}, on peut également mentionner les allègements fiscaux spéciaux et l'amortissement accéléré des investissements effectués par des entreprises locales ou les entreprises communes.

16/ Voir TD/B/490/Supp.1, op.cit.

CHAPITRE IV

CARACTERISTIQUES ET PERSPECTIVES NOUVELLES DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS SOCIALISTES D'EUROPE ORIENTALE

65. Depuis quelques années, la coopération industrielle entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement, en particulier ceux ayant atteint un certain niveau d'industrialisation, offre des caractéristiques nouvelles qui sont liées à la conception plus large que les partenaires des deux groupes de pays se font de cette coopération. Un des traits les plus frappants de cette attitude nouvelle est la volonté des partenaires d'intensifier leur coopération industrielle au niveau multilatéral.

66. Cette conception multilatérale de la coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale est une conséquence du développement économique de ces deux groupes de pays. Le processus d'intégration économique des pays socialistes d'Europe orientale au sein du CAEM offre également diverses possibilités de coopération industrielle multilatérale avec les pays en développement. Avec l'intensification de ce processus, grâce notamment à l'application du Programme général d'intégration économique socialiste, les partenaires se sont rendu compte, tant dans les pays en développement que dans les pays socialistes d'Europe orientale qu'ils auraient avantage à établir des relations multilatérales plus durables reposant sur les fondements juridiques plus diversifiés notamment dans le domaine de la coopération industrielle. De cette manière, un mécanisme de coopération multilatérale est en train de s'instaurer grâce à la conclusion d'accords et de contrats précis.

67. Il existe à présent divers types de coopération industrielle multilatérale entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement. Certains sont fondés essentiellement sur des contrats de courte durée, tandis que d'autres présupposent des accords de coopération de longue durée entre un pays en développement et un organe permanent du CAEM ou le CAEM lui-même. On peut distinguer différentes formes de coopération industrielle multilatérale liées aux mécanismes multilatéraux mis en place au sein du CAEM, une de ces formes étant la coopération entre des organismes

de deux ou plusieurs pays socialistes pour la fourniture d'une assistance économique et technique à des pays en développement. Au milieu des années 70, les organismes de plusieurs pays membres du CAEM, avaient exécuté conjointement 30 projets en Egypte, 15 en Guinée, 13 en Inde et 12 en Iraq. Ce type de coopération ne tient encore qu'une place relativement modeste dans l'ensemble des relations commerciales et économiques, mais il joue un rôle toujours plus important en raison surtout du renforcement de la spécialisation et de la coopération inter-Etats au sein du CAEM. Ce type de coopération multilatérale comporte normalement la fourniture, par les pays socialistes d'Europe orientale d'une assistance dans les domaines suivants au partenaire d'un pays en développement : matériel et connaissances techniques, recherche et investissements, élaboration et exécution des projets, organisation de l'exploitation, création de réseaux commerciaux, formation du personnel, etc. La coopération multilatérale entre plusieurs pays socialistes et pays en développement peut donner d'excellents résultats dans de nombreux domaines, tels que la prospection géologique et la réalisation de projets vitaux dans les pays en développement intéressés, ainsi que dans des branches de l'industrie et des secteurs de la production déterminés.

68. Un autre type de coopération industrielle multilatérale entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale est constitué par les actions communes que mènent des organismes d'un pays socialiste et d'un pays en développement sur les marchés de pays tiers ou pour aider un autre pays en développement.

69. Ce type de collaboration résulte souvent d'une coopération industrielle entre pays socialistes et pays en développement pour la mise en place de capacités nouvelles ou l'expansion de celles qui existent déjà dans les industries nationales des pays en développement intéressés, ou de la constitution d'une société mixte ou d'une coentreprise. Ainsi, au début de 1978, le Brésil et la Pologne ont signé un accord en vue de la création par la Siderbras (Brésil) et la Copex (Pologne), d'une usine commune d'un coût équivalent à 500 millions de dollars, pour l'exploitation de gisements de charbon en Colombie. En vertu de cet accord, le charbon extrait de ces gisements sera exporté vers le Brésil. Ce simple exemple de coopération multilatérale en trois stades : fourniture d'équipements et de matériel à la Colombie par la Pologne et le Brésil, livraisons de charbon colombien au Brésil, et livraisons

de marchandises à la Pologne en contrepartie de l'assistance qu'elle aura fournie, donne déjà une bonne idée des échanges commerciaux que peut engendrer la coopération industrielle multilatérale.

70. La mise à profit des facilités financières accordées par les pays du CAEM aux pays en développement pourrait permettre de renforcer plus avant la coopération industrielle multilatérale entre ces deux groupes de pays. A cet égard, le fonds spécial, créé au sein de la Banque internationale d'investissements en 1974, pour le financement des programmes d'assistance économique et technique aux pays en développement, pourrait présenter un intérêt particulier pour ces pays. Ce fonds représente l'équivalent d'un milliard de roubles de change, une certaine proportion de ce montant étant en monnaies convertibles. La Banque internationale d'investissements a achevé l'élaboration des textes qui régiront les opérations de crédit avec les pays qui n'en sont pas membres et a renforcé ses contacts d'affaires avec des pays tiers.

71. Par ailleurs, la coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale pourrait être encore renforcée grâce à l'utilisation des ressources financières dont disposent certains pays en développement pour la création de capacités de production dans les pays socialistes d'Europe orientale, les produits fabriqués étant éventuellement exportés vers des pays tiers. Bien que ce type de coopération soit tout récent, on peut d'ores et déjà citer quelques exemples d'opérations de ce genre. Ainsi, le Koweït a accordé un crédit de 40 millions de dollars à la Hongrie et un autre de 125 millions de dollars à la Yougoslavie pour la construction de l'oléoduc "Adriatika". Des négociations ont été engagées entre la Roumanie et le Koweït au sujet de la création d'un complexe pétrochimique commun d'un coût de 1 250 millions de dollars qui serait construit en Roumanie sur le littoral de la mer Noire. Ce complexe raffinerait le pétrole koweïtien, et 75 % environ de sa production seraient utilisés en Roumanie, le reste étant exporté vers d'autres pays d'Europe orientale. De son côté, la Roumanie fournirait au Koweït du matériel de production et de raffinage du pétrole. Les pays socialistes d'Europe orientale utilisent des crédits en pétro-dollars pour organiser la production de biens destinés à être exportés vers les pays créditeurs. Ainsi, la Roumanie a conclu un accord en vertu duquel elle bénéficiera d'un prêt de l'Iran pour le financement de livraisons à long terme de marchandises à ce pays. L'Iran

a également conclu un accord avec la Pologne pour la réalisation de plusieurs projets, accord prévoyant le remboursement des crédits octroyés au moyen de produits manufacturés.

72. Le financement en commun, par les pays socialistes d'Europe orientale et certains pays en développement de projets intéressant des pays tiers, constitue une forme analogue de coopération. Ainsi, une intervention commune de la Pologne et du Koweït (avec une participation financière de ce dernier), ainsi que de la Pologne et de la Jamahiriya arabe libyenne sur les marchés de pays tiers est à l'étude.

73. La coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, exige la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel approprié. Le mécanisme de coopération entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale repose sur des fondements juridiques adéquats. Il convient de noter que le cadre juridique existant offre aux pays non membres, et notamment aux pays en développement, des formes relativement souples et variées de participation, qui vont d'une coopération dans des domaines précis à une participation partielle ou complète aux opérations prévues dans le Programme général, ou de contrats individuels à une participation partielle ou entière aux travaux des organes du CAEM et des organismes internationaux des pays socialistes. Les fondements juridiques de la coopération entre les pays non membres et les organisations ou associations économiques internationales du CAEM sont constitués par les dispositions qui figurent dans la charte de ces organismes.

74. Bien qu'encore assez restreinte, l'expérience des relations multilatérales entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale met néanmoins en lumière une tendance au resserrement des relations officielles entre les premiers nommés et le CAEM ou les organismes spécialisés des pays socialistes en question. Ainsi, un certain nombre de pays en développement qui ne sont pas membres du CAEM (Yougoslavie, Iraq et Mexique) ont, dans les années 60 et 70, institutionnalisé leur coopération multilatérale avec l'ensemble des pays du CAEM par le biais d'accords spéciaux de coopération. De cette manière, les pays considérés ont complété la série d'accords bilatéraux qu'ils ont signés par une forme nouvelle d'entente dans

laquelle un des deux signataires est un organisme multilatéral. Il convient de noter que ces pays continuent d'étendre leurs relations bilatérales avec les différents pays socialistes d'Europe orientale et que l'accord avec le CAEM n'empiète en aucune manière sur ces relations, ni n'en restreint la portée. La raison pour laquelle ils concluent aussi des accords multilatéraux avec les pays socialistes est que ces accords tendent à ouvrir de nouvelles possibilités de coopération et à faciliter les relations bilatérales existantes. De tous les pays qui ont conclu des accords spéciaux avec le CAEM, c'est la Yougoslavie qui a acquis la plus grande expérience de la coopération multilatérale avec cet organisme. Conformément à l'accord qu'elle a signé avec lui en 1964, la Yougoslavie participe aux travaux de divers organes du CAEM sur des questions d'intérêt commun. Cet accord prévoyait à l'origine une coopération dans le domaine des relations commerciales, monétaires et financières, en matière scientifique et technique et pour des questions d'intérêt commun relatives à des branches d'industrie déterminées. Cette coopération s'étant étendue à des questions, des domaines ou des secteurs nouveaux, des représentants de la Yougoslavie participent désormais aux travaux d'une vingtaine d'organes du CAEM, contre sept en 1965. La Yougoslavie ou des organismes de ce pays sont devenus membres de plusieurs organisations des pays du CAEM.

75. Cet amalgame de la coopération bilatérale et de la coopération multilatérale a entraîné une augmentation rapide des échanges entre la Yougoslavie et les pays membres du CAEM. Ainsi, au cours de la période 1971-1975, la valeur des biens et des services échangés a représenté l'équivalent de 8,9 milliards de roubles (11,8 milliards de dollars des Etats-Unis), soit 2,5 fois plus que durant la période quinquennale précédente. On prévoit qu'au cours de la période 1976-1980, ce chiffre atteindra près de 23 milliards de roubles (30,3 milliards de dollars des Etats-Unis)^{17/}. Cette expansion du commerce s'est accompagnée de changements importants dans la structure des exportations yougoslaves vers les pays du CAEM, par suite d'un accroissement de la part des biens industriels dans le volume total de ces exportations et

^{17/} Ekonomicheskoe Sotrudnichestvo Stran-Chlenov SEV, 1976, No 2, page 27.

d'une augmentation des livraisons prévues au titre de la coopération industrielle, tant bilatérale que multilatérale. Plus de la moitié du volume des exportations actuelles de la Yougoslavie vers les pays socialistes d'Europe orientale se compose de machines, de matériel de transport et de biens de consommation industriels. Dix accords multilatéraux de spécialisation et de coopération conclus par la Yougoslavie avec les pays membres du CAEM étaient en vigueur en 1976. En vertu des accords de ce type dans le domaine des constructions mécaniques, la Yougoslavie se spécialise dans la fabrication de 534 articles. Les entreprises créées avec une assistance économique et technique des pays socialistes jouent un grand rôle dans l'expansion des exportations yougoslaves, du fait, notamment, qu'une partie de leur production sert à rembourser les prêts octroyés par ces pays.

76. Les accords conclus par le CAEM avec l'Iraq et le Mexique tenaient dûment compte des caractéristiques propres à la coopération avec chacun de ces pays. Ainsi, l'accord avec l'Iraq visait avant tout à renforcer encore les liens économiques et commerciaux étroits, variés et profitables qui existaient déjà entre ce pays et le CAEM, alors que l'accord avec le Mexique répondait à une volonté mutuelle de définir un cadre pour l'expansion et la diversification de la coopération économique dans divers domaines, notamment celui de la coopération industrielle, qui jusqu'ici était relativement restreinte.

77. Ces deux accords prévoyaient la création de commissions mixtes chargées d'étudier les possibilités de coopération multilatérale de ces deux pays avec le CAEM dans des domaines d'intérêt commun. Un certain nombre de groupes de travail devant s'occuper de divers aspects de la coopération ont été créés sous l'égide de ces commissions. Ces groupes ont d'ores et déjà déterminé qu'il existe de nombreuses possibilités de développer la coopération entre ces deux pays et le CAEM. Par exemple, à la première réunion, en 1977, du Groupe de travail sur l'industrie du pétrole et du gaz de la Commission mixte CAEM-Iraq, les parties ont conclu que les perspectives pour la participation des pays membres du CAEM à la prospection et au forage de pétrole et de gaz, ainsi qu'à la construction d'oléoducs et de raffineries en Iraq sur une base multilatérale étaient prometteuses.

78. De nombreux avantages peuvent être tirés par les pays en développement de ce qu'on appelle la coopération industrielle tripartite, c'est-à-dire une coopération associant les pays du Tiers monde, les pays développés à économie de marché et les pays socialistes d'Europe orientale. La détente politique entre les pays socialistes d'Europe orientale et les pays développés à économie de marché a donné un nouvel élan à cette forme de coopération et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a constitué un pas important sur cette voie. Les principes devant régir les relations entre Etats participants, tels qu'ils sont formulés dans l'Acte final de ladite Conférence, sont d'une application beaucoup plus vaste, étant donné leur caractère universel. L'Acte final de la Conférence dispose expressément que les Etats participants doivent tenir compte des intérêts des pays en développement dans le monde entier. Le développement des relations économiques Est-Ouest offre de nouvelles possibilités d'élargir les liens Est-Sud et Ouest-Sud, ainsi que des liens tripartites.

79. La coopération industrielle tripartite s'est sensiblement développée ces dernières années. Elle est fondée dans une large mesure sur les résultats de la coopération industrielle bilatérale. D'après la CNUCED, quelque 200 projets de coopération industrielle tripartite avaient été exécutés ou étaient en cours de réalisation en 1978. Un tiers environ des opérations recensées de coopération industrielle tripartite intéressait des entreprises de plus de trois Etats.

80. Si l'on classe les projets par branche d'activité industrielle, on constate que plus de 80 % d'entre eux concernent le secteur manufacturier, le reste se répartissant entre l'énergie électrique, les industries extractives, les industries des transports, etc. En outre, les domaines d'activité industrielle faisant l'objet de projets de coopération tripartite dans les pays en développement varient suivant les objectifs précis de chaque pays en matière de spécialisation ou ses priorités en matière d'industrialisation, qui peuvent dépendre à leur tour de la dotation de chacun d'entre eux en ressources naturelles - et des avantages correspondants - ou de son degré d'industrialisation.

81. De même que la coopération industrielle entre partenaires de deux groupes de pays, la coopération tripartite ouvre de nouvelles possibilités de développement du commerce et contribue notablement à l'élargissement des débouchés offerts aux exportations de divers produits, notamment des articles manufacturés et des demi-produits en provenance des pays en développement vers les pays socialistes d'Europe orientale et les pays développés à économie de marché.

82. Pour ce qui est de l'avenir possible de la coopération industrielle entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale, il y a tout lieu de penser que celle-ci se développera sur les plans bilatéral et multilatéral, à mesure que s'accroîtra le nombre des pays en développement y participant et que se perfectionneront les mécanismes juridiques et institutionnels mis en place pour faciliter les diverses formes de cette coopération. Une autre raison d'escompter un renforcement de la coopération industrielle tient à ce qu'il est difficile de relever le niveau actuel des échanges entre ces deux groupes de pays, c'est-à-dire la part qu'ils occupent dans le volume total de leur commerce, si l'on se borne à développer leurs échanges traditionnels. De nouveaux efforts devront être entrepris dans toutes les sphères des relations économiques entre les partenaires des deux groupes de pays, afin de promouvoir des courants commerciaux dans les deux sens et, surtout, de nouvelles initiatives seront nécessaires dans le domaine de la coopération industrielle.

83. Cet objectif serait atteint plus facilement si l'on faisait mieux connaître les possibilités de coopération commerciale, économique, industrielle, scientifique et technique, ainsi que les résultats des formes actuelles de coopération bilatérale et multilatérale entre les pays socialistes d'Europe orientale d'une part et les pays en développement et les pays développés à économie de marché d'autre part. Les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale devraient adopter une optique plus large en ce qui concerne les politiques de développement de la coopération industrielle, ainsi que dans les domaines du financement, du transfert de technologie, de la commercialisation des produits, etc.

84. Les organisations internationales intéressées, notamment l'ONUDI et la CNUCED, pourraient jouer un rôle important dans le développement de la coopération industrielle pour la promotion des échanges entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale.

85. Lors de la quatrième session de la CNUCED, tenue en 1976 à Nairobi, on a souligné une fois de plus l'importance des relations commerciales entre pays à systèmes économiques et soc. aux différents, et notamment entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale. La résolution 95 (IV) de la Conférence, qui confirmait le mandat conféré à la CNUCED par la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et les résolutions 15 (II) et 53 (III) de la CNUCED, traçait de nouvelles voies dans ce domaine et recommandait aux pays en développement et aux pays socialistes de redoubler d'efforts pour accroître leurs échanges et leur coopération économique. Il y était notamment recommandé aux pays socialistes d'Europe orientale de prendre les mesures voulues pour continuer à coopérer à l'implantation de capacités de production dans les pays en développement et à concentrer les efforts dans le domaine de l'aide économique et technique à ces pays sur l'expansion des forces productives, de coopérer avec les pays en développement intéressés en vue de les aider à aboutir à une solution globale de leurs grands problèmes économiques et en faisant des efforts concertés pour résoudre ces problèmes, en particulier dans les secteurs où les structures économiques sont manifestement complémentaires, d'aider les pays en développement intéressés à mettre en valeur leurs ressources nationales, etc. Cette résolution mentionnait expressément les problèmes de la coopération économique multilatérale entre pays en développement et pays membres du CAEM.

86. Conformément à cette résolution, qui trace des perspectives à long terme, le secrétariat de la CNUCED a déjà pris un certain nombre de mesures visant à promouvoir la coopération économique entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale sur les plans bilatéral et multilatéral. On notera par exemple la réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts sur les possibilités d'échanges offertes aux pays en développement grâce à la mise en oeuvre de divers plans bilatéraux par les pays du CAEM. Ce groupe s'est réuni en octobre-novembre 1977 à Genève. Le secrétariat de la CNUCED avait établi à son intention plusieurs études présentant une analyse approfondie des formes actuelles de la coopération multilatérale entre le CAEM, les pays membres de cet organisme et les pays en développement et proposant certaines mesures que pourraient adopter les participants afin de développer encore cette coopération.

87. Ces études soulignaient que la coopération entre pays socialistes et pays en développement se faisait dans un contexte bien déterminé. Outre les disparités quant au niveau de développement, il convenait de tenir compte des différences concernant les formes de propriété des moyens et instruments de production, les systèmes d'administration et de réglementation de l'économie nationale, celle-ci étant planifiée dans les pays socialistes et "mixtes" dans de nombreux pays en développement; en raison du caractère multisectoriel de leur économie, de la part relativement faible des échanges entre partenaires dans le volume total de leur commerce, du caractère récent de la coopération et du fait que la situation et le potentiel économiques du partenaire étaient en général mal connus.

88. Etant donné l'influence de ces facteurs, on ne saurait élargir la coopération multilatérale entre lesdits groupes de pays - qui est fondée sur les principes de l'avantage mutuel et du respect des intérêts des pays en développement - en copiant servilement les mécanismes des économies de marché. Pour atteindre ce but, il faudrait créer un mécanisme spécifique de coopération économique entre pays au niveau développement et aux structures sociales différentes, en tenant compte de la diversité de leurs structures socio-économiques et politiques et de leur situation dans l'économie mondiale. En d'autres termes, les uns et les autres doivent prendre une série de mesures aux échelons macro et micro-économiques afin de créer un climat favorable à la réalisation de grands projets communs, au perfectionnement continu du cadre juridique et institutionnel de la coopération et à une adaptation réciproque des systèmes économiques nationaux.

89. La CNUCED pourrait faire beaucoup pour informer les partenaires éventuels des possibilités de développement des diverses formes de coopération économique entre les deux groupes de pays. Il convient de mentionner à cet égard le projet d'assistance technique dans le domaine du commerce avec les pays socialistes exécuté en 1975-1976 par la CNUCED en coopération avec le PFUD et les commissions régionales de l'ONU. Plus de 100 hauts fonctionnaires de 63 pays en développement ont participé à ce projet qui avait pour but de leur permettre d'approfondir leur connaissance des politiques, méthodes et pratiques commerciales des pays socialistes, ainsi que de déterminer les possibilités pratiques d'élargir les échanges avec ces pays. Le projet a également servi à renforcer d'autres formes de coopération économique entre pays socialistes et pays en développement, notamment la coopération industrielle.

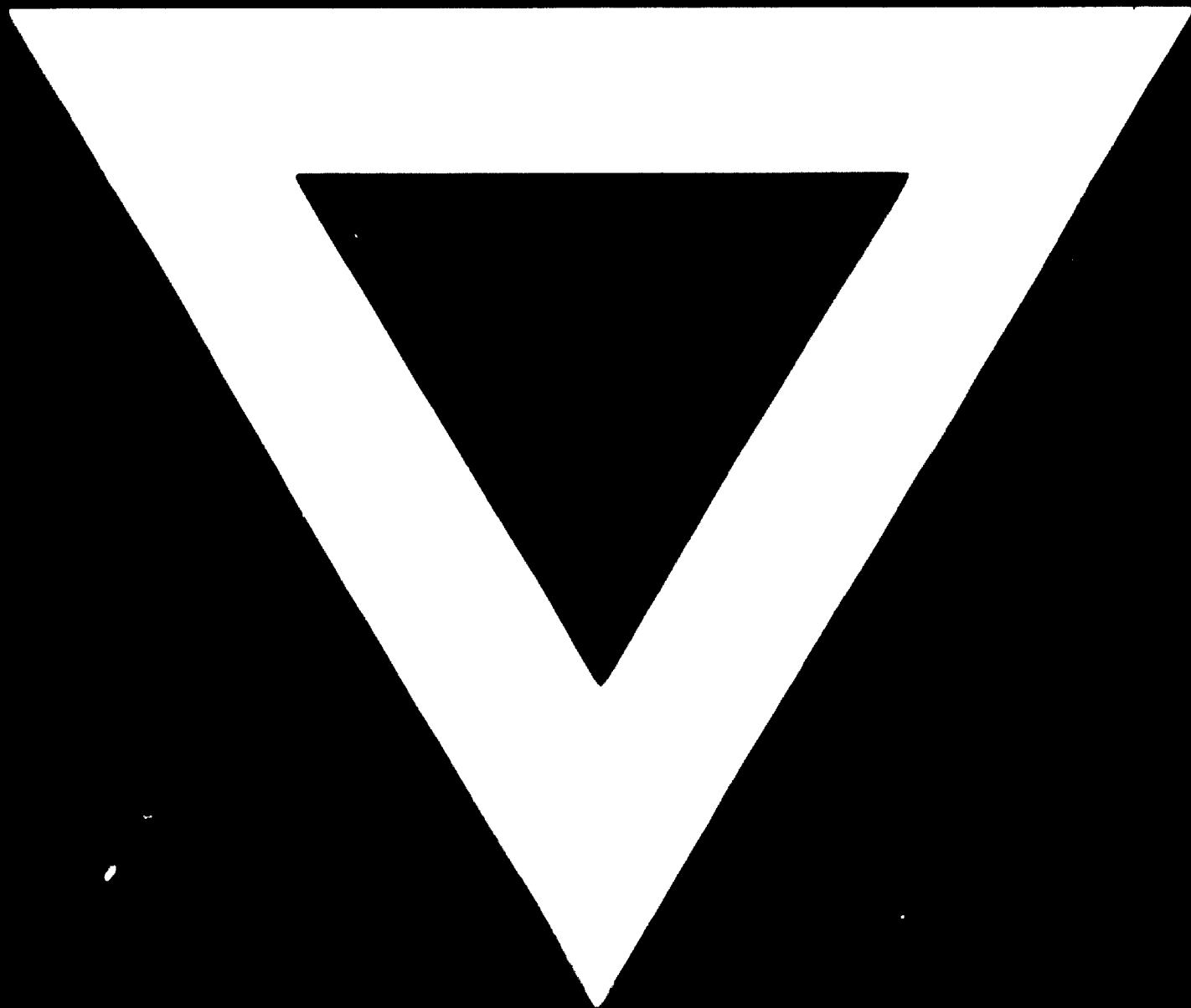
90. La CNUCED met actuellement sur pied un nouveau projet d'assistance technique dans ce domaine qui vise au premier chef à promouvoir le progrès économique des pays en développement, face à l'expansion de leurs relations commerciales et de leur coopération économique avec les pays socialistes d'Europe orientale.

91. La CNUCED est disposée à coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies pour atteindre cet objectif. Pour ce qui est de la coopération industrielle entre ces deux groupes de pays, il semble qu'un resserrement des liens entre la CNUCED et l'ONUDI faciliterait des progrès en ce domaine.



We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

C - 627



81.10.22